

États financiers de

**LES GRANDS FRÈRES GRANDES
SŒURS DU CANADA/
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF
CANADA**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2023



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/
Big Brothers Big Sisters of Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/Big Brothers Big Sisters of Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 30 avril 2024

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État de la situation financière

31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 610 549 \$	660 539 \$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance (note 2)	238 479	238 479
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – fonds de franchise de groupe (note 3)	914 666	848 962
Placements à court terme (note 4)	1 439 668	2 462 424
Débiteurs (notes 5 et 12)	155 310	266 572
Charges payées d'avance	58 460	16 017
	<u>4 417 132</u>	<u>4 492 993</u>
Placements (note 4)	1 138 943	1 168 056
Immobilisations (note 6)	10 888	12 281
	<u>5 566 963 \$</u>	<u>5 673 330 \$</u>
Passifs et actifs nets		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	525 972 \$	478 478 \$
Apports reportés (note 8)	2 593 764	2 594 151
Cotisations des organismes reportées	281 575	–
Retenue pour autoassurance (note 2)	238 479	238 479
Fonds de franchise de groupe (note 3)	914 666	848 962
	<u>4 554 456</u>	<u>4 160 070</u>
Actifs nets		
Fonds non affecté	78 573	608 162
Affectations d'origine interne (note 9)	542 306	640 821
Fonds de dotation	391 628	264 277
	<u>1 012 507</u>	<u>1 513 260</u>
Engagements aux termes de contrats de location-exploitation (note 11)		
Éventualités (note 13)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 14)		
	<u>5 566 963 \$</u>	<u>5 673 330 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

_____, président

_____, trésorier

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Produits		
Aide gouvernementale	2 701 790 \$	4 058 545 \$
Dons de sociétés (note 1 d))	2 765 157	2 792 642
Cotisations des organismes	954 681	876 929
Dons de nature générale et autres	216 364	166 934
Produits d'intérêts et revenu de placement	149 351	55 864
Gain non réalisé sur les placements	41 030	–
	<u>6 828 373</u>	<u>7 950 914</u>
Charges		
Services aux organismes et développement (notes 1 d) et 10)	3 423 031	4 277 328
Distributions aux organismes	3 002 453	3 035 451
Activités de bureau (notes 1 d) et 10)	758 518	701 935
Levées de fonds (note 10)	261 375	253 996
Activités du conseil d'administration	400	965
Perte latente sur les placements	–	13 973
Amortissement des immobilisations	10 700	13 314
	<u>7 456 477</u>	<u>8 296 962</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(628 104) \$	(346 048) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

				2023	2022
	Fonds non affecté	Affectations d'origine interne (note 9)	Fonds de dotation	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	608 162 \$	640 821 \$	264 277 \$	1 513 260 \$	1 875 261 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(628 104)	–	–	(628 104)	(346 048)
Transferts interfonds (note 9)	98 515	(98 515)	–	–	–
Variation des fonds de dotation	–	–	127 351	127 351	(15 953)
Solde à la clôture de l'exercice	78 573 \$	542 306 \$	391 628 \$	1 012 507 \$	1 513 260 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(628 104) \$	(346 048) \$
Amortissement des immobilisations sans effet sur la trésorerie	10 700	13 314
Perte (gain) non réalisé(e) sur les placements	(41 030)	13 973
	(658 434)	(318 761)
Variation hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance	–	50 000
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – fonds de franchise de groupe	(65 704)	(161 684)
Débiteurs	111 262	876 484
Charges payées d'avance	(42 443)	(7 894)
Créditeurs et charges à payer	47 494	(1 003 635)
Apports reportés	(387)	567 093
Cotisations des organismes reportées	281 575	–
Retenue pour autoassurance	–	(50 000)
Fonds de franchise de groupe	65 704	161 684
	(260 933)	113 287
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(9 307)	(7 796)
Variation nette des placements à court terme	1 022 756	(276 404)
Variation nette des placements à long terme	70 143	308 191
Variation des fonds de dotations	127 351	(15 953)
	1 210 943	8 038
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	950 010	121 325
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		
	660 539	539 214
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		
	1 610 549 \$	660 539 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/Big Brothers Big Sisters of Canada (l'« organisme ») est un organisme national qui fournit des services aux organismes membres en vue de soutenir, dans l'ensemble du Canada, la mise en œuvre de programmes locaux de mentorat pour la jeunesse. L'organisme a été constitué en corporation sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* par l'émission de lettres patentes le 15 décembre 1964 et prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 27 août 2014.

L'organisme est enregistré en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi ») depuis le 1^{er} janvier 1967. Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt canadien et peut délivrer des reçus fiscaux pour les dons de bienfaisance sous le numéro d'inscription 118808740 RR0001.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* présentées dans la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada.

a) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les cotisations des organismes, les dons de sociétés, l'aide gouvernementale et les dons de nature générale et autres.

Les cotisations des organismes sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports liés à des projets particuliers sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus, et ils sont constatés à titre de produits au moment où les charges connexes sont engagées. Les apports liés aux achats d'immobilisations sont reportés et comptabilisés à titre de produits sur la durée de vie utile estimée de l'actif acquis. Les dons sous forme de placements qui, en raison des affectations externes dont ils sont grevés, ne peuvent être affectés au financement des charges de l'exercice sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus et constatés à titre de produits une fois que les exigences liées aux affectations externes ont été satisfaites.

Les dotations sont comptabilisées à titre d'augmentations directes de l'actif net de l'exercice au cours duquel elles ont été reçues. Les produits financiers tirés des fonds en dotation grevés d'affectations sont reportés et comptabilisés lorsque les exigences au titre des affectations sont remplies. Les produits tirés des fonds en dotation qui ne sont pas grevés d'affectations sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Constatation des produits (suite)

Les gains et les pertes latents sur les fonds de dotation sont inclus dans l'état de l'évolution de l'actif net et les pertes sont suivies pour l'érosion du capital, si elle est durable.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois à la date d'acquisition. Ces actifs financiers sont convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale est inférieure à un an à la date d'acquisition.

d) Dons en nature

Les apports de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable, et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités, et s'ils avaient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

e) Immobilisations

Les immobilisations achetées par l'organisme sont comptabilisées au coût. Les dons d'immobilisations à l'organisme sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle l'apport est effectué. Les immobilisations sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, comme suit :

Matériel informatique

5 ans

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Répartition des charges

L'organisme fournit des services d'administration générale, de levées de fonds, de soutien aux organismes et de développement. Les coûts des services aux organismes et des levées de fonds englobent les coûts liés au personnel directement liés à la prestation des services aux organismes et aux levées de fonds respectivement.

Pour répartir certains coûts liés au personnel, l'organisme détermine le mode de ventilation approprié pour chaque composante des charges et l'applique de façon uniforme d'un exercice à l'autre. Les charges liées à la gouvernance et à la gestion générale ne sont pas ventilées.

Les charges salariales liées au personnel du bureau national sont imputées aux services aux organismes et aux levées de fonds en fonction du temps moyen consacré à chaque fonction.

g) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'organisme devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits et les obligations de recevoir ou de rembourser des flux de trésorerie liés aux actifs ou aux passifs ont expiré ou ont été transférés et que l'organisme a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites à l'état des résultats.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indices de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine si un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier est survenu. Si un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus est survenu, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : i) la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus; ii) le montant qui pourrait être obtenu lors de la vente de l'actif financier; ou iii) le montant que l'organisme s'attend à obtenir en exerçant son droit à toute garantie donnée à l'égard de l'actif financier. Si des événements ou des circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, la perte de valeur doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration sans toutefois excéder la valeur comptable initiale. Toute dépréciation est comptabilisée par l'utilisation d'un compte de correction de valeur et un montant correspondant est inscrit à titre de charge à l'état des résultats.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance

La police d'assurance antérieure de l'organisme inclut une part de retenue pour autoassurance, qui est un type de franchise. Au 31 décembre 2023, l'organisme a reçu 238 479 \$ (238 479 \$ en 2022) lié aux réclamations des exercices 2014 et 2015 d'organismes membres pour financer cette somme. Selon les réclamations d'assurance des exercices 2014 et 2015 en cours au 31 décembre 2023, nous estimons qu'un montant d'au plus 313 155 \$ (313 155 \$ en 2022) pourrait être payable à la compagnie d'assurance à titre de retenue pour autoassurance. Les résultats et les passifs réels pourraient varier en fonction du règlement de chaque réclamation.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance (suite)

Les montants de trésorerie et équivalents de trésorerie affectés et de placements à court terme affectés consacrés à la retenue pour autoassurance sont les suivants :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	238 479 \$	– \$
Placements à court terme	–	238 479
	238 479 \$	238 479 \$

3. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – fonds de franchise de groupe

L'organisme a créé un fonds de franchise de groupe pour réduire l'incidence des demandes d'indemnité actuelles et futures à partir de 2016, ce qui aura des retombées positives sur l'ensemble du réseau des Grands Frères et Grandes Sœurs. Au 31 décembre 2023, l'organisme avait reçu 914 666 \$ (848 962 \$ en 2022) des organismes membres, ce qui comprend l'apport du bureau national de 6 250 \$ (6 250 \$ en 2022). Ces fonds sont détenus en fiducie pour le compte du réseau.

Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie affectés et de placements à court terme affectés du fonds de franchise de groupe s'établit comme suit :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	326 426 \$	273 659 \$
Placements à court terme	588 240	575 303
	914 666 \$	848 962 \$

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

4. Placements à court terme et à long terme

Les placements se présentent comme suit :

	2023	2022
Placements à court terme		
Certificats de placement garanti (« CPG ») échéant dans moins d'un an portant intérêt à un taux variant de 1,44 % à 5,4 % (0,85 % à 4,25 % en 2022)	1 439 668 \$	2 462 424 \$
Placements à long terme		
CPG échéant dans plus d'un an portant intérêt à un taux variant de 1,5 % à 4,85 % (1,41 % à 4,35 % en 2022)	305 202 \$	670 425 \$
Titres à revenu fixe	63 225	58 425
Titres canadiens	388 519	268 788
Titres étrangers	381 997	170 418
	1 138 943 \$	1 168 056 \$

5. Débiteurs

	2023	2022
Débiteurs	160 680 \$	271 942 \$
Provision pour créances douteuses	(5 370)	(5 370)
	155 310 \$	266 572 \$

6. Immobilisations

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	259 828 \$	248 940 \$	10 888 \$	12 281 \$

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Sommes à remettre à l'État

Les sommes à remettre à l'État sont constituées des montants (y compris des retenues d'impôt à la source) devant être payés à des autorités gouvernementales. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Au 31 décembre 2023, les sommes à remettre aux gouvernements fédéral et provinciaux incluses dans les créditeurs et charges à payer s'élèvent à 7 319 \$ (5 163 \$ en 2022). Ces montants ne sont pas en souffrance.

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources disponibles grevées d'affectations externes qui ont été reçues au cours de l'exercice écoulé et d'exercices précédents, mais qui se rapportent à une période ultérieure. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 594 151 \$	2 027 058 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(4 241 335)	(5 211 365)
Montants reçus au cours de l'exercice	4 240 948	5 778 458
Solde à la clôture de l'exercice	2 593 764 \$	2 594 151 \$

9. Affectations d'origine interne

Les affectations au Fonds d'administration générale ont été établies par le Conseil d'administration. Ces fonds ont été affectés à une fin particulière afin de faire face aux crises économiques, ou autres imprévus qui pourraient nécessiter une source de financement immédiat. Les fonds grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent pas être consacrés à d'autres fins sans l'approbation du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à diminuer les fonds grevés d'affectations d'origine interne de 98 515 \$ (néant en 2022).

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

10. Répartition des charges

Les charges salariales présentées à l'état des résultats s'élèvent à 1 749 947 \$ (1 960 224 \$ en 2022). Une tranche de 1 315 012 \$ (1 473 371 \$ en 2022) a été imputée aux services aux organismes, une tranche de 173 974 \$ (194 741 \$ en 2022) aux levées de fonds et un montant de 260 961 \$ (292 112 \$ en 2022) est inclus dans les activités de bureau.

11. Engagements aux termes de contrats de location-exploitation

Le loyer des locaux actuels est comptabilisé comme un don en nature. L'organisme a conclu des contrats de location-exploitation pour du matériel de bureau. Le montant minimal des paiements à effectuer au titre des contrats de location pour les cinq prochains exercices s'établit comme suit :

2024	2 606 \$
2025	2 606
2026	2 606
2027	2 606
2028	652
	<hr/>
	11 076 \$

12. Gestion des risques financiers

La direction a établi des politiques et des procédures de gestion des risques liés aux instruments financiers qui visent à réduire au minimum tout effet défavorable sur le rendement financier de l'organisme. Une brève description de l'appréciation de ces risques par la direction est présentée ci-après :

a) Objectifs généraux, politiques et processus

La direction est responsable de l'établissement des objectifs et des politiques de gestion des risques de l'organisme, ainsi que de la conception des processus opérationnels qui assurent la mise en œuvre efficace de ces objectifs et politiques. En général, l'organisme évalue les risques et en fait le suivi par la préparation et l'examen de rapports mensuels par la direction.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

12. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de remplir une de ses obligations ou un de ses engagements envers l'organisme.

Les instruments financiers susceptibles d'être exposés au risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les placements et les débiteurs. De l'avis de la direction, l'exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est négligeable, car l'organisme dépose la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès de deux grandes banques canadiennes. Le risque de crédit lié aux dépôts à terme (dans les placements à court terme) est également jugé négligeable puisqu'il s'agit de titres à revenu fixe émis par une grande institution financière canadienne. La concentration des débiteurs n'est pas importante; de ce fait, leur valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsque l'organisme investit dans des instruments financiers portant intérêt. L'organisme est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue du fait des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents ou les placements à court terme investis aux taux d'intérêt à court terme du marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ou de remplir ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

L'organisme a pris des mesures pour faire en sorte que son fonds de roulement soit suffisant pour lui permettre d'honorer ses obligations.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

12. Gestion des risques financiers (suite)

e) Autre risque de prix

L'organisme est exposé à l'autre risque de prix en raison des variations des prix du marché (autres que les variations découlant des risques de taux d'intérêt ou de change) relativement à ses placements dans des titres de capitaux propres et des fonds communs de placement.

La direction estime que l'organisme n'est pas exposé au risque de change ou à d'autres risques de marché.

L'exposition aux risques n'a pas changé depuis 2022.

13. Éventualités

De temps à autre, l'organisme peut faire l'objet de poursuites et de réclamations dans le cours normal de ses activités. Ces éventualités comportent un grand nombre d'incertitudes. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que l'issue de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence négative importante sur la situation financière de l'organisme. Tout montant lié au règlement de réclamations excédant les provisions comptabilisées sera inscrit à titre de charge dans l'état des résultats de l'exercice où survient la réclamation.

14. Événement postérieur à la date de clôture

Le Canadian Mentoring Partnership est un programme qui a été lancé en 2019 grâce à un financement d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités du secteur pour étendre l'accès au mentorat partout au Canada, le travail étant focalisé sur quatre aspects : la recherche, la technologie, l'éducation publique et le développement des réseaux à l'échelle régionale.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

14. Événement postérieur à la date de clôture (suite)

Le 1^{er} février 2024, le projet Mentor Canada est devenu une entité indépendante nouvellement incorporée. Le 1^{er} février 2024, les actifs du programme ayant une valeur nominale, y compris certaines marques de commerce et immobilisations incorporelles comptabilisées à leur valeur nominale, les employés du projet et une tranche de 509 221 \$ du montant total maximum des fonds de 727 933 \$ conformément à l'entente, ont été transférés à l'entité indépendante en vue de poursuivre les activités et les objectifs du programme Canadian Mentoring Partnership conformément aux ententes de financement existantes détenues par l'organisme. Le transfert des actifs a été comptabilisé après le 31 décembre 2023 à titre d'événement postérieur à la date de clôture.